

**KENTRON**  
REVUE PLURIDISCIPLINAIRE  
DU MONDE ANTIQUE

**Kentron**

Revue pluridisciplinaire du monde antique

**18 | 2002**

**Le statut et l'image du corps dans la mythologie et la littérature grecques**

---

## Catulle et l'inceste. Approches psychanalytique et anthropologique

Philippe Moreau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/kentron/1969>

DOI : 10.4000/kentron.1969

ISSN : 2264-1459

### Éditeur

Presses universitaires de Caen

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2002

Pagination : 79-91

ISBN : 2-84133-202-0

ISSN : 0765-0590

### Référence électronique

Philippe Moreau, « Catulle et l'inceste. Approches psychanalytique et anthropologique », *Kentron* [En ligne], 18 | 2002, mis en ligne le 01 octobre 2018, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/kentron/1969> ; DOI : 10.4000/kentron.1969

---



*Kentron* is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 3.0 International License.

## CATULLE ET L'INCESTE APPROCHES PSYCHANALYTIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE<sup>1</sup>

Il y a maintenant presque trente ans, H. D. Rankin publiait un article intitulé « Catullus and Incest »<sup>2</sup>. Depuis cette date, les travaux consacrés à l'anthropologie de la parenté à Rome se sont multipliés<sup>3</sup>, et la réflexion des anthropologues concernant l'inceste a connu un renouvellement important, en particulier avec les travaux de F. Héritier. Il a donc semblé judicieux de revenir sur cette question, pour la première séance commune du groupe *Mythe et Psyché* et du groupe *Anthropologie de Rome*<sup>4</sup> : la forte imprégnation, bien connue chez Catulle, de formes et de thèmes hellénistiques fait que les hellénistes ne se sentiront pas trop en terre étrangère, et le fait que la personnalité de Catulle, en particulier sa personnalité sexuelle, a donné lieu à des analyses se réclamant de la psychanalyse, pourra retenir l'intérêt des psychanalystes.

On rappellera d'un mot que le concept latin d'*incestus* recouvre l'inceste au sens moderne et les relations sexuelles prohibées entre une Vestale et un homme, et que Catulle ne traite que du premier point : le mariage ou les relations sexuelles hors mariage, correspondant donc soit à un *adulterium* (lorsque le partenaire féminin est marié), soit à un *stuprum* (lorsque ce partenaire féminin est célibataire ou veuve). Il se trouve que les Romains avaient, par rapport à d'autres peuples, en particulier les Grecs, les Égyptiens et les peuples de l'Orient, une conception extensive des liens de parenté interdisant le mariage ou les relations sexuelles. Ces listes de parentes et alliées prohibées ont varié notablement selon les époques, mais elles ont toujours été assez étendues, et les Romains se sont toujours pensés comme un peuple pratiquant des prohibitions matrimoniales et sexuelles larges : on rapportait à Rome avec curiosité et étonnement le cas de la demi-sœur patrilatérale ou matrilatérale, que, disait-on, on pouvait épouser à Athènes ou à Sparte<sup>5</sup>. Si on se

---

1. Communication prononcée le mercredi 12 décembre 2001.

2. H. D. Rankin, « Catullus and Incest », *Eranos*, 74, 3-4, 1976, p. 113-121.

3. Voir un rapide résumé dans P. Moreau, « La parenté des Romains », *Préfaces*, 18, avril-mai 1990, p. 84-87.

4. Je remercie mes collègues les professeurs J. Chemouni et B. Deforge d'avoir accepté le principe de cette réunion de travail commune à nos deux groupes.

5. Nep., *praef.*, 4 et *Cim.* 1, 2.

situé à l'intérieur des cadres de pensée de la société romaine, on notera que parmi les trois principales catégories entre lesquelles les Romains répartissaient leurs parents, seules deux sont concernées par l'inceste : la *cognatio* (parenté consanguine bilatérale) et l'*adfinitas* (parenté par alliance). L'*agnatio* (parenté consanguine en ligne masculine, à laquelle s'ajoute la continuité de la *patria potestas* à chaque génération) n'est en effet pas invoquée quand il s'agit de prohibition de l'inceste<sup>6</sup>. On relève en revanche, dès la période républicaine, diverses prohibitions touchant des *adfines*<sup>7</sup>.

## Le corpus

Catulle aborde la question de l'inceste dans deux contextes nettement différenciés : le point a été bien vu par Rankin, qui présentait cependant un corpus incomplet, puisqu'il ne prenait pas en compte le poème 111. Un contexte mythique, tout d'abord : dans un passage d'inspiration hésiodique du poème 64, Catulle évoque la fin de l'âge d'or et le moment où la justice quitte la terre, tandis qu'apparaissent diverses transgressions « premières », au sens chronologique, mais premières aussi par leur gravité. Toutes ont trait aux relations de parenté, et deux d'entre elles constituent un inceste : on relève le fratricide, les enfants ne portant pas le deuil de leurs parents, le père prenant la place de son fils auprès de sa belle-fille, ce qui constituait donc un inceste dans la parenté par alliance, une mère entretenant des relations sexuelles avec son fils<sup>8</sup>. Il faut remarquer que Catulle innove par rapport à son modèle hésiodique : comme l'avait bien vu un de ses meilleurs commentateurs, Baehrens, il ne doit pas la mention de ces deux crimes à Hésiode ou à des prédécesseurs hellénistiques<sup>9</sup>. De même, les autres auteurs latins traitant du thème de

6. P. Moreau, *Incestus et prohibita nuptiae. Conception romaine de l'inceste et histoire des prohibitions matrimoniales pour cause de parenté dans la Rome antique*, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 277-278 ; 289-291.

7. *Ibid.*, p. 234-238.

8. Catull., 64, 397-406 : « *Sed postquam tellus scelerest imbuta nefando, / iustitiamque omnes cupida de mente fugarunt, / perfudere manus fraterno sanguine fratres, / destitit exstinctos natus lugere parentes, / optavit genitor primaevi funera nati, / liber uti nuptiae poteretur flore nouercae, / ignaro mater substernens se improba nato / impia non ueritast diuos scelerare parentes, / omnia fanda nefanda malo permixta furore / iustificam nobis mentem auertere deorum* » (« Mais depuis que la terre a été souillée par le crime interdit et que tous les hommes ont chassé la justice de leurs esprits en proie à la passion, que les frères ont baigné leurs mains dans le sang de leurs frères, qu'un enfant a cessé de porter le deuil de ses parents défunts, que le père a souhaité voir les funérailles de son fils aîné pour s'emparer de la virginité de son épouse, faisant d'elle une marâtre, qu'une mère coupable, sans respect pour ses devoirs, n'a pas craint de se coucher sous son fils sans en être reconnue et de profaner leurs ancêtres divinisés, le mélange du permis et de l'interdit par une folie perverse a détourné de nous la pensée créatrice de justice des dieux »).

9. A. Baehrens, *Catulli Veronensis liber*, Leipzig, Teubner, 1893, p. 418-419.

l'âge d'or ne font pas figurer l'inceste parmi les crimes suprêmes marquant la fin de cet âge : ainsi, Ovide (*Met.* 1, 144-150) énumère six sortes de conflits familiaux contraires à la *pietas*, mais ne mentionne pas l'inceste. On peut déjà relever cet élément comme témoignant d'une sensibilité particulière de Catulle aux comportements incestueux.

Le second contexte est celui du cercle de relations de Catulle, son milieu de Vérone ou de Rome. C'est celui qui fournit le plus d'occurrences. Certaines sont des mentions isolées, visant éventuellement des personnages qui apparaissent dans d'autres poèmes, mais pour lesquels l'imputation d'inceste est unique, ainsi l'anonyme du poème 67 : un père s'est substitué à son fils auprès de sa belle-fille<sup>10</sup> (c'est une des deux situations envisagées comme « crime premier » à la fin de l'âge d'or, dans le poème 64). C'est aussi le cas du Gallus du *carmen* 78, accusé de favoriser la liaison à la fois adultère et incestueuse d'un fils de son frère avec l'épouse d'un autre frère<sup>11</sup> : il s'agit donc d'un cas d'inceste dans l'*adfnitas*, avec la femme d'un *patruus*. On peut encore citer la situation présentée dans le poème 111 : Aufilena, femme mariée, a des rapports illicites avec son propre *patruus*, son oncle paternel, et elle en a des enfants<sup>12</sup>. Ce texte présente un emploi délicat du terme *fratres* : il est très probable que Catulle joue ici sur les significations multiples de ce terme de parenté, car c'est un thème fréquent, en Grèce comme à Rome, que celui de l'inceste qui, dans le cas d'une postérité, additionne les relations de parenté les unes aux autres et brouille le système terminologique. C'est une question oratoire souvent formulée à propos des enfants incestueux : de quel terme les appeler ? Manière de suggérer qu'ils n'ont plus d'appellation propre, parce qu'ils n'ont pas de place propre dans le système de parenté. En tant qu'issus du *patruus* d'Aufilena, les enfants incestueux sont les *fratres* (*patruales*) de celle-ci, ses cousins germains. Et en tant qu'issus d'Aufilena, ils sont les *fratres* (demi-frères utérins) des enfants d'Aufilena,

10. Catull., 67, 23-24 : « *Sed pater illius nati uiolasse cubile / dicitur et miseram conscelerasse domum* » (« Mais, prétend-on, le père a porté atteinte à la couche de ce fils et a souillé de son crime sa malheureuse demeure »).

11. Catull., 78 : « *Gallus habet fratres, quorumst lepidissima coniunx / alterius, lepidus filius alterius. / Gallus homost bellus : nam dulces iungit amores, / cum puero ut bello bella puella cubet. / Gallus homost stultus, nec se uidet esse maritum, / qui patruus patruum monstret adulterium* » (« Gallus a des frères, dont l'un a une très charmante épouse, l'autre un charmant fils. Gallus est un homme aimable, puisqu'il réunit de tendres amours, faisant que le charmant garçon couche avec la charmante fille. Gallus est un insensé, et ne voit pas qu'il est un mari, lui, l'oncle qui enseigne l'adultère aux dépens d'un oncle »).

12. Catull. 111 : « *Aufilena, uiro contentam uiuere solo / nuptarum laus est laudibus ex nimis : / sed cuiuis quamuis potius succumbere par est / quam matrem fratres ex patruo parere* » (« Aufilena, se contenter toute sa vie d'un seul homme est pour une épouse une gloire sans égale ; mais il vaut mieux qu'une femme couche avec n'importe qui, plutôt que d'avoir de son oncle paternel des enfants cousins germains de leur mère »).

si elle en a de son époux, ce que l'on peut éventuellement supposer à cause de *matrem*. Pour le détail de l'analyse du sens des termes de parenté, et la compréhension de la situation d'ensemble, on se reportera à l'article de P.W. Forsyth, qui présente bien le dossier et les interprétations antérieures<sup>13</sup>.

Un cas isolé encore, mais certainement d'une importance particulière aux yeux de Catulle, est celui du poème 79 : à propos de deux personnages désignés par Lesbius et Lesbia (apparentés, si on se fie aux pratiques onomastiques romaines), est suggérée une affection excessive, supérieure en tout cas à celle que Lesbia a pour Catulle, ce qui nous renvoie au domaine érotique<sup>14</sup>. On sait que le pseudonyme de Lesbia, que Catulle utilise pour désigner sa maîtresse, recouvre très certainement une des trois sœurs de P. Clodius Pulcher (*tr. pl.* 58), l'adversaire de Cicéron, probablement Clodia, épouse de Q. Caecilius Metellus Celer, le consul de 60. Le point n'est pas l'objet d'un accord unanime (T.P. Wiseman, un des très bons commentateurs de Catulle et un des meilleurs connaisseurs de la société romaine et de la littérature de la fin de la République, refuse cette identification<sup>15</sup>). Or, il se trouve que l'accusation d'inceste avec Clodia Metelli, et même avec ses trois sœurs, est lancée à plusieurs reprises par Cicéron contre Clodius. On lit donc généralement ce poème comme une clé, révélant l'identité de Lesbius et Lesbia, avec jeu de mots sur *Pulcher*, adjectif épithète ou *cognomen* héréditaire de P. Clodius. Il s'agirait donc d'un cas d'inceste dans la *cognatio*, et surtout d'un cas touchant de très près Catulle, à travers la personne de Lesbia. On remarquera que Catulle exprime indirectement la réprobation que lui inspire Clodius : presque personne dans l'entourage de Clodius, selon Catulle, n'accepterait de lui donner le baiser de salutation, sur la bouche, usuel entre personnes de même rang, ce qui constitue l'imputation détournée, mais sans ambiguïté, de se livrer à une autre pratique sexuelle désapprouvée<sup>16</sup>.

Mais le thème de l'inceste est surtout abordé à propos d'un personnage nommé Gellius, généralement identifié à L. Gellius Publicola, fils du consul de 74. Ce personnage est présenté par Catulle comme une sorte d'incestueux universel, cumulant tous les types possibles d'inceste, si on les rapporte aux catégories de description de la parenté en usage à Rome. Gellius est accusé d'inceste dans le *carmen* 74 avec

13. P.Y. Forsyth, « Quintius and Aufillena in Catullus », *CW*, 74, 4, 1980-1981, p. 221-222.

14. Catulle, 79, 1-2 : « *Lesbius est pulcher. Quid ni? quem Lesbia malit / quam te cum tota gente, Catulle, tua. / Sed tamen hic pulcher uendat cum gente Catullum, / si tria notorum savia repperit* » (« Lesbius est beau (mais aussi : « Lesbius est Pulcher »). Comment ne le serait-il pas, lui que Lesbia te préfère, Catulle, à toi et à toute ta lignée. Mais pourtant, qu'il soit permis à ce beau Lesbius de vendre comme esclaves Catulle et toute sa lignée, s'il arrive à se faire embrasser par trois personnes de sa connaissance »).

15. T.P. Wiseman, *Catullan Questions*, Leicester, Leicester University Press, 1969, p. 50-60, et *Cinna the Poet*, Leicester, Leicester University Press, 1974, p. 108-114.

16. Voir W. Kroll, *C. Valerius Catullus*, 6<sup>e</sup> éd., Leipzig, Teubner, 1989, p. 255.

la femme de son oncle paternel<sup>17</sup>. Il se trouve que le Gellius historique avait effectivement un oncle paternel, un chevalier romain frère du consul de 74, un *popularis* partisan de P. Clodius, que Cicéron attaque dans le *Pro Sestio* (110 et 112)<sup>18</sup>. Dans le poème 88, l'inceste est évoqué avec la mère et la sœur de Gellius (donc dans la *cognatio*) et avec l'épouse de l'oncle paternel, comme dans le texte précédent (donc, cette fois dans l'*adfinitas*)<sup>19</sup> ; le poème 89 reprend exactement les trois mêmes imputations, et y ajoute, comme pour faire bonne mesure, *omnia plena puellis cognatis*, sans que l'on puisse spécifier cette catégorie générale<sup>20</sup> ; le poème 90 répète l'accusation d'inceste avec sa mère déjà formulée contre Gellius<sup>21</sup>, et enfin le poème 91, dans lequel Catulle reproche à Gellius d'avoir séduit Lesbia, suggère à nouveau indirectement l'inceste avec la mère et avec la sœur<sup>22</sup>. Soit donc cinq poèmes contre Gellius, pour quatre types d'inceste : avec la mère (une ascendante), la sœur (une collatérale), d'autres *cognatae* et l'épouse de l'oncle paternel (une *adfinis*).

Tel est donc le corpus textuel que l'on peut tenter d'analyser. Je laisserai de côté un texte cité par Rankin, le *carmen* 95, qu'il retenait parce que Catulle y mentionnait une œuvre littéraire de son ami Cinna, un autre *poeta nouus*, la *Smyrna*, qui traitait un épisode mythologique contenant un épisode incestueux, puisque Smyrna, appelée aussi Myrrha, est la mère d'Adonis, coupable d'inceste avec son père. Mais le poème de Catulle ne traite à aucun moment le thème incestueux pour lui-même, aussi n'y a-t-il pas d'inconvénient à le passer sous silence.

- 
17. Catull., 74 : « *Gellius audierat patrum obiurgare solere, / siquis delicias diceret aut faceret. / Hoc ne ipsi accideret, patrum perdepsit ipsam / uxorem et patrum reddidit Harpocraten* » (« Gellius avait entendu dire que son oncle paternel n'arrêtait pas de gronder contre ceux qui parlaient du plaisir ou s'en donnaient. Pour éviter que cela ne lui arrive, il a besogné à fond la femme de son oncle et a fait de lui un Harpocrate »).
  18. E.S. Gruen, *The Last Generation of the Roman Republic*, Berkeley, University of California Press, 1974, p. 296-297.
  19. Ce texte sera cité et commenté *infra*.
  20. Catull., 89 : « *Gellius est tenuis : quid ni ? cui tam bona mater / tamque ualens uiuat tamque uenusta soror / tamque bonus patruus tamque omnia plena puellis / cognatis, quare is desinat esse macer ? / Qui ut nihil attingat, nisi quod fas tangere non est, / quantumuis quare sit macer inuenies* » (« Gellius est mince, comment ne le serait-il pas ? Lui qui a encore une mère si complaisante et en si bonne santé, une sœur si pleine de charmes, un oncle paternel si complaisant, et un entourage si bien garni de jeunes parentes, comment pourrait-il cesser d'être maigre ? Et quand bien même il ne toucherait qu'à ce qu'il n'est pas interdit de toucher, on s'expliquera encore sans peine pourquoi il est maigre »).
  21. Catull., 90, 1-2 : « *Nascatur magus ex Gelli matrisque nefando / coniugio et discat Persicum haruspicum* » (« Que naisse un Mage du mariage interdit de Gellius et de sa mère, et qu'il apprenne l'haruspicine des Perses »).
  22. Catull., 91, 5-8 : « *Sed neque quod matrem nec germanam esse uidebam / hanc tibi, cuius me magnus edebat amor. / Et quamuis tecum multo coniungerer usu, / non satis id causae credideram esse tibi* » (« Mais puisque je voyais que la femme pour laquelle je me consumais d'un grand amour n'était ni ta mère ni ta sœur, et bien que je te fusse lié par une grande familiarité, j'avais cru que ce n'était pas pour toi un motif suffisant »).

Nous disposons de toute manière d'assez nombreuses occurrences dans un recueil de dimensions limitées, et on a déjà remarqué depuis longtemps, bien avant l'article de Rankin, l'importance prise par l'inceste dans l'œuvre de Catulle, ainsi que la violence de ton qui accompagne la réprobation qu'il manifeste à cette transgression et à ceux qui la commettent : le texte le plus fort est évidemment, de ce point de vue, le poème 88.

### L'inceste chez Catulle : catégories romaines

On peut aborder ces textes selon une première ligne d'approche : repérer les thèmes communs à Catulle et à ses contemporains dans l'attitude vis-à-vis de l'inceste. Il s'agit d'un « crime premier », un crime majeur, comme le fratricide, qui marque une rupture majeure dans l'histoire de l'humanité<sup>23</sup> ; on l'associait généralement au cannibalisme et au parricide, comme une des trois transgressions majeures, qui faisaient sortir celui qui commettait l'une ou l'autre de l'humanité. Ainsi, pour Sénèque, l'inceste est pire que la sexualité bestiale, l'infanticide et le parricide<sup>24</sup>. C'est aussi une violation des lois et du droit positif, d'institution humaine, ou une violation de la morale, un *scelus*<sup>25</sup>. Mais ce n'est pas seulement cela, c'est également une violation de l'ordre cosmique, c'est-à-dire d'un ordre conçu comme suprahumain et universel, même si, bien entendu, il s'agit là d'une conception interne à la culture romaine. C'est ce qu'exprime le thème du *nefas*, présent dans plusieurs poèmes de Catulle<sup>26</sup>. Enfin, c'est une pratique non romaine, barbare : dans le poème 90, Catulle suggère que c'est un Mage qui doit naître de Gellius et de sa mère, et qu'il doit apprendre la divination à la mode perse<sup>27</sup>, faisant allusion à un système matrimonial propre aux *Magi*, selon la croyance romaine. C'est bien entendu une manière de rejeter les pratiques incestueuses dans une altérité barbare, à peine humaine. Le thème est bien attesté dans les textes romains, et son développement maximum consiste à rejeter les incestueux dans l'animalité<sup>28</sup>.

On n'a repéré jusqu'ici chez Catulle que des traits que l'on retrouve chez d'autres auteurs latins, et on peut dire que, mis à part sa particulière sensibilité au thème, il est assez représentatif d'un discours moyen tenu sur l'inceste à la fin de la République, en tenant compte du caractère foncièrement conservateur de Catulle, et de son attachement un peu retardataire aux valeurs du *mos*.

23. Voir le *carmen* 64, cité note 8.

24. Sén., *Phaed.* 142-143 ; 697 ; *Oed.* 18-21. Voir P. Moreau, *Incestus et prohibita nuptiae...*, p. 29-30.

25. Catull., 64, 397 : *scelere* ; 404 : *scelerare diuos parentes* ; 67, 24 : *conscelerasse* ; 88, 4 et 8 : *sceleris*.

26. Catull., 64, 397 : *scelere... nefando* ; 405 : *omnia fanda nefanda malo permixta furore* ; 89, 5 : *quod fas tangere non est* ; 90, 1-2 : *nefando / coniugio*.

27. Voir note 21.

28. P. Moreau, *Incestus et prohibita nuptiae...*, p. 77-79 ; 88-89.

## Essai d'approche psychanalytique

D'autres grilles de lecture ont été appliquées à l'œuvre de Catulle, en particulier, mais non exclusivement, aux textes abordant le thème de l'inceste. Il faut à cet égard mentionner tout d'abord des essais de lecture psychanalytique. La meilleure mise au point récente concernant l'application d'une telle approche à l'œuvre de Catulle est l'article de Marilyn Skinner<sup>29</sup>, qui elle-même y est opposée et dont les travaux relèvent des « *gender studies* », dont on connaît le succès dans les milieux académiques aux États-Unis. On peut parler à son propos de féminisme radical, et sa lecture de Catulle en porte la marque, ce qui n'empêche nullement ses analyses d'être tout à fait stimulantes. M. Skinner renvoie à divers articles, en particulier à ceux de A. V. Rankin, M. C. J. Putnam et D. Mulroy<sup>30</sup>, et démontre que l'essentiel de ces analyses se fonde sur le *carmen* 63, poème mythologique comme le poème 64, consacré à Attis, l'adorateur de Cybèle, qui fuit la cité et la vie sociale, se réfugie dans les forêts, et comme on sait se castré lui-même<sup>31</sup>. Il se trouve que la plus grande partie des critiques ont considéré que ce poème avait une signification particulière permettant d'accéder à des traits intimes de la personnalité de Catulle, les autres refusant d'y voir autre chose que le traitement d'un thème alexandrin dont le choix n'est pas particulièrement significatif, et certains en ont fait une lecture ouvertement psychanalytique. L'idée centrale de ces analyses est le complexe de castration et l'angoisse de ne pouvoir assumer pleinement une fonction virile. Pour ne citer que Henry Bardon, le poème d'Attis illustre-rait une névrose, une peur de la castration accompagnée d'une attirance pour celle-ci, envisagée comme une purification<sup>32</sup>. C'est à peu près aussi l'idée de Brian Arkins<sup>33</sup>. M. Skinner critique l'approche psychanalytique au nom d'un argument bien connu, qui est celui de la diversité ethnologique des cultures : chacune ayant son propre système de parenté, la personnalité des enfants s'y structurerait de manière spécifique, et pas nécessairement sur le modèle en vigueur dans les sociétés occidentales, tel que Freud l'a mis en lumière. M. Skinner insiste sur le fait que l'éducation était, à Rome, le fait d'esclaves, souvent étrangers, *nutrix*, *paedagogus*, et selon elle les personnes centrales dans la formation du psychisme de l'enfant n'étaient pas son père et sa mère.

29. M. Skinner, « *Ego mulier*: the Construction of Male Sexuality in Catullus », *Helios*, 20, 2, 1993, p. 107-130. Voir, dans une approche assez voisine, J. Strauss, « Catullus' Attis and the Black Hunter », *QUCC*, 50, 1995, p. 143-155.

30. A. V. Rankin, « *Odi et amo* : Gaius Valerius Catullus and Freud's Essay on "A Special Type of Choice of Object Made by Men" », *American Imago*, 19, 1962, p. 437-447 ; M. C. J. Putnam, « Catullus, 11 : The Ironies of Integrity », *Ramus*, 3, 1974, p. 70-86 ; D. Mulroy, « An Interpretation of Catullus, 11 », *CW*, 71, 1978, p. 237-247.

31. Ce sont principalement les v. 58-69 qui ont retenu l'attention des commentateurs, en particulier les v. 63 : *Ego mulier, ego adulescens, ego ephesus, ego puer*, et 69 : *ego mei pars, ego uir sterilis ero* ?

32. H. Bardon, *Propositions sur Catulle*, Bruxelles, Latomus, 1970, p. 93-96.

33. B. Arkins, *Sexuality in Catullus*, Hildesheim, Olms, 1982, p. 156.



Elle développe en outre une intuition de K. Quinn, pour qui Attis représenterait le jeune homme qui ne peut assumer la transition, demandée par la société romaine, entre le rôle de *puer delicatus*, objet sexuel passif des hommes durant l'enfance et la première adolescence, et le rôle d'adulte marié<sup>34</sup>. M. Skinner transpose ce thème dans la société grecque, et y retrouve un exemple d'« éphèbe manqué » (*failed ephebe*), en tout cas l'image d'une masculinité incertaine et inquiète, qu'elle réfère à Catulle lui-même. En tout état de cause, le personnage d'Attis représentait tout ce qu'un Romain devait détester et redouter pour lui-même. Tel est donc le point central de l'approche psychanalytique, et de celle de Skinner, qui me paraît pouvoir y être rattachée.

Il est très surprenant que l'intérêt tout particulier, on pourrait même dire l'obsession, de Catulle pour l'inceste n'ait pas été pris en compte par ces analyses. Surtout, un texte me paraît avoir été négligé par les tenants mêmes de l'approche psychanalytique alors que, par intuition naïve, on serait tenté de lui accorder une place importante, dans cette perspective même, pour la compréhension de l'attitude de Catulle vis-à-vis de l'inceste. Ce texte, bien connu et souvent relevé et commenté par les spécialistes de Catulle, est un passage du *carmen* 72 :

*Dicebas quondam solum te nosse Catullum,  
Lesbia, nec prae me uelle tenere Iouem.  
dilexi tum te non tantum ut uulgas amicum,  
sed pater ut natos diligit et generos*<sup>35</sup>.

Il faut dans un premier temps prendre parti dans le débat concernant le sens à accorder aux deux noms masculins *gnati* et *generi* : W. Kroll considérerait que *gnati* incluait les fils et les filles, selon un usage latin effectivement attesté, et que *generos* devait donc inclure également les *nurus*, les « belles-filles » au sens de « brus »<sup>36</sup>, ce qui a été contesté, en particulier par C. J. Fordyce, dont l'argument est qu'on comprendrait bien que *gnati* subsume *gnatus* et *gnata*, les termes étant morphologiquement proches, mais non que *generi* inclue aussi bien *gener* que *nurus*, les termes n'ayant pas de racine commune<sup>37</sup>. En faveur de Kroll, on peut noter que, en tout état de cause, *pater* ne peut pas être le terme réciproque de *gener*, qui est *socer*, et qu'on est bien obligé de considérer que Catulle dans ce passage utilise au moins deux termes de parenté, *pater* et *gnatus*, de manière libre et inclusive.

34. M. Skinner, « *Ego mulier...* », p. 113 ; K. Quinn, *Catullus, an Interpretation*, Londres, Batsford, 1973, p. 249-251. On rapprochera bien entendu de cette idée l'épithalame à Torquatus, 61, 128-130.

35. Catull., 72, 1-4 : « Tu disais autrefois, Lesbia, que tu ne connaissais que Catulle, et qu'en comparaison de moi tu ne voudrais pas posséder Jupiter. À cette époque, je ne te chérissais pas seulement comme n'importe qui aime une maîtresse, mais comme un père chérit ses enfants et ses gendres. »

36. W. Kroll, *C. Valerius Catullus*, p. 244-245.

37. C. J. Fordyce, *Catullus. A Commentary*, Oxford, Clarendon Press, 1961, p. 362-363.

On commente en général ce passage en remarquant que Catulle oppose à la passion érotique d'un homme pour une femme, une affection chaste, puisque éprouvée entre hommes dans le cadre de la filiation et de l'*adfinitas*, ainsi D.P. Harmon, dans l'article qu'il a consacré à ces deux vers<sup>38</sup>, en soulignant toutefois leur caractère surprenant. Les commentateurs rappellent aussi que les élégiaques romains, et d'autres, appellent parfois la femme aimée *soror*<sup>39</sup>, et on a d'autre part identifié un modèle littéraire possible de ce vers : un passage du discours d'Andromaque à Hector, au chant VI de l'*Iliade*<sup>40</sup>. Mais comme l'a remarqué Gordon Williams<sup>41</sup>, dans le texte de Catulle, c'est un homme qui parle à une femme, qui n'est pas son épouse au sens strict, et un poète qui parle à la première personne, à une femme présentée comme réelle. Williams insiste donc sur le caractère original et sans parallèle réel de ce texte, relevé également par B. Arkins et C. Rambaux<sup>42</sup>. Ce caractère a amené H. Bardon à voir dans l'attitude du poète qui dit « je » et qui se nomme lui-même « Catulle » une « attitude... en partie pathologique », puisqu'il traite Lesbia comme si elle était sa fille. Bardon tente une explication en disant que Catulle « trouve là un moyen de ruser avec la hantise de la castration »<sup>43</sup> (on a vu que c'était le point central de l'approche psychanalytique appliquée à Catulle).

Ce qui est surprenant à mon sens, c'est premièrement que pour décrire une relation amoureuse, Catulle utilise précisément une relation de filiation et une relation d'alliance, alors que l'inceste consiste précisément à superposer indûment une relation sexuelle à une relation de parenté ou d'alliance, et deuxièmement que cette superposition, certes purement verbale, amenée par une comparaison, se rencontre chez un auteur aussi fortement sensible à l'inceste. On rappellera aussi que Catulle évoque Lesbia comme la complice d'une relation incestueuse, avec son frère P. Clodius Pulcher, le Lesbius du poème 79, présenté comme un individu particulièrement répugnant<sup>44</sup>. Je serais donc tenté de voir dans ce texte le témoignage d'une tension interne à la psychè de Catulle : la tentation de superposer une relation sexuelle et une relation de parenté, dans la filiation descendante et dans l'*adfinitas*,

38. D.P. Harmon, « Nostalgia for the Age of Heroes in Catullus 64 », *Latomus*, 32, 1973, p. 329.

39. On trouvera un relevé, un peu large, des emplois de *frater* et *soror* dans la langue amoureuse dans G. Guastella, « *Non sanguine, sed uice* », *MD*, 7, 1982, p. 140-169.

40. Hom., *Il.* VI, 429-430 : Ἕκτορ ἄτάρ σύ μοι ἔσσι πατήρ καὶ πότνια μήτηρ / ἤδὲ κασίγνητος, σὺ δέ μοι θαλερὸς παρακοίτης (« Hector, tu es pour moi tout ensemble un père, une noble mère, pour moi tu es un frère autant qu'un jeune époux »).

41. G. Williams, *Tradition and Originality in Roman Poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 406.

42. B. Arkins, *Sexuality in Catullus*, p. 65 ; C. Rambaux, *Trois analyses de l'amour*, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 51.

43. H. Bardon, *Propositions sur Catulle*, p. 84.

44. Voir note 14.

ce qui chez d'autres, y compris chez la femme pour qui il éprouve un sentiment amoureux et à propos de laquelle est exprimée cette tentation, lui fait horreur.

## L'approche anthropologique

Alors qu'une approche psychanalytique rétrospective, fondée uniquement sur l'exégèse de textes<sup>45</sup>, a été utilisée à plusieurs reprises, on peut en proposer une autre, fondée sur les travaux de Françoise Héritier consacrés aux phénomènes de parenté et d'alliance, en particulier l'inceste, et à la catégorie de l'identité<sup>46</sup>. Un de ses apports principaux a été un élargissement de la notion d'inceste telle que la traitait C. Lévi-Strauss : F. Héritier a attiré l'attention sur un type d'inceste souvent considéré comme logiquement second par rapport à l'inceste entre personnes apparentées par le sang (pour reprendre une métaphore de l'identité qui avait cours à Rome comme elle a cours dans les civilisations de l'Occident moderne<sup>47</sup>) : l'inceste entre parents par alliance, entre parents adoptifs ou entre parents nourriciers et enfants, entre parents spirituels (la quasi-parenté du baptême dans les églises chrétiennes). Son objectif était de répondre à la question suivante : pourquoi presque toutes les sociétés humaines désapprouvent-elles le mariage entre personnes non liées généalogiquement, comme les parents par alliance ou les parents spirituels, au même titre qu'elles les désapprouvent entre personnes généalogiquement liées ? Ayant pris comme objet central de sa réflexion « l'inceste du deuxième type », qui concerne les diverses catégories énumérées ci-dessus, F. Héritier analyse la désapprobation qu'il encourt comme reposant sur la volonté d'éviter le cumul de l'identique, la mise en contact indue des substances caractérisant l'identité, et véhiculées, selon les croyances de très nombreuses sociétés, par les diverses humeurs corporelles (à Rome et chez nous, le sang, dans d'autres sociétés le lait, le sperme, etc.). L'inceste entre parents par alliance, dans la théorie de Françoise Héritier, se joue donc à trois : si un beau-père entretient une relation sexuelle avec sa belle-fille (au sens de bru),

45. Il est inutile de souligner les problèmes méthodologiques posés, du point de vue de la théorie psychanalytique, par une telle attitude.

46. Voir F. Héritier, « Symbolique de l'inceste et de sa prohibition », in M. Izard et P. Smith, *La Fonction symbolique. Essais d'anthropologie*, Paris, Gallimard, 1979, p. 209-243 ; « Identité de substance et parenté de lait dans le monde arabe », in *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, P. Bonte (éd.), Paris, EHESS, 1994, p. 149-164 ; *Les Deux Sœurs et leur Mère. Anthropologie de l'inceste*, Paris, Odile Jacob, 1994 (« Introduction », p. 10-11 et 22-23 ; chap. 6, « L'identique et le différent », p. 227-271 ; chap. 7, « La mécanique des fluides », p. 273-303) ; « Articulations et substances », *Questions de parenté*, n° 154-155, avril-septembre 2000, *L'Homme*, p. 21-38.

47. Sur cette métaphore du sang comme porteuse d'identité à Rome, on peut lire deux bonnes études parues dans *MD* : G. Guastella, « La rete del sangue », *MD*, 15, 1985, p. 49-123, et F. Mencacci, « *Sanguis / cruor*. Designazioni linguistiche e classificazione antropologica del sangue nella cultura romana », *MD*, 17, 1996, p. 25-85.

ce sont les substances du père et du fils, identiques du fait de la filiation et de la transmission du sang, qui vont entrer en contact, cumulant ainsi l'identique. Cette théorie, que l'on pourrait appeler la théorie généralisée de l'inceste, a été élaborée à partir d'une documentation ethnographique abondante (la parenté de lait dans le monde arabe et les prohibitions matrimoniales qui en découlent, par exemple). Mais F. Héritier l'a appliquée dans *Les Deux Sœurs et leur Mère* à diverses sociétés antiques : l'Orient ancien, l'Égypte, l'ancien Israël (elle offre en particulier une intéressante analyse des interdits matrimoniaux du *Lévitique*), la Grèce, Rome. Ce qui lui a amené d'ailleurs des contradicteurs : pour la Grèce, J.-B. Bonnard, dans un article récent de la *Revue historique*<sup>48</sup>, et déjà auparavant, pour le monde antique en général et Rome en particulier, B. Vernier, qui, dans un article des *Annales* en 1996, refusait toute validité à ce modèle explicatif, écrivant dans une formule bien tournée, mais que l'on ne peut approuver sur le fond : « si l'inceste du deuxième type avait existé, Plaute l'aurait rencontré »<sup>49</sup>.

Il se trouve que l'on peut, malgré B. Vernier, trouver chez Catulle un texte qui corrobore tout à fait la théorie de F. Héritier, sans doute le texte le plus important de Catulle concernant l'inceste, le *carmen* 88 :

*Quid facit is, Gelli, qui cum matre et sorore  
prurit et abiectis peruigilat tunicis ?  
Quid facit is patrum qui non sinit esse maritum ?  
Ecquid scis quantum suscipiat sceleris ?  
Suscipit, o Gelli, quantum non ultima Tethys  
nec genitor nympharum abluit Oceanus ;  
nam nihil est quicquam sceleris quo prodeat ultro,  
non si demisso se ipse uoret capite.*

Que fait, Gellius, l'homme qui grille de désir avec sa mère et sa sœur, et passe avec elles des nuits blanches, leurs tuniques jetées à terre ? Que fait l'homme qui ne laisse pas son oncle paternel être pleinement un mari ? Eh bien, sais-tu l'ampleur du crime qu'il commet ? Il commet, Gellius, un si grand crime que ni Tethys, aux marges des terres, ni l'Océan, père des Nymphes, ne l'en lavent. Car il n'est aucune sorte de crime qui aille au-delà, non, pas même si, la tête baissée, il s'avalait lui-même.

Ce texte a été remarqué depuis longtemps par les commentateurs pour la raison suivante : il appartient à la série des poèmes courts, des poèmes d'invective contre des contemporains, et il est le seul dans lequel on trouve une allusion mythologique savante, de type alexandrin, comme le relèvent à juste titre D. O. Ross et

48. J.-B. Bonnard, « Phèdre sans inceste. À propos de la théorie de l'inceste du deuxième type et de ses applications en histoire grecque », *RH*, 621, janvier-mars 2002, p. 77-107.

49. B. Vernier, « Théorie de l'inceste et construction d'objet. Françoise Héritier, la Grèce antique et les Hittites », *Annales ESC*, 51, 1, 1996, p. 173-200.

H. P. Syndikus<sup>50</sup>, donnant à ce texte une particulière solennité. Il s'agit de la référence à Oceanos et à Téthys, qui ne pourraient suffire à laver l'incestueux Gellius de son crime. Il se trouve que cette allusion a été récemment expliquée de manière subtile dans un article de S. J. Harrison, qui rappelle que pour Hésiode, Oceanos et Téthys sont en même temps frère et sœur et époux, et qu'il y a selon lui une sorte d'argument *a fortiori* de la part de Catulle<sup>51</sup>. On pourrait dire aussi qu'il y a là une manière de rappeler que ce qui est permis aux dieux ne l'est pas aux hommes, sans *nefas*.

Mais le point significatif me semble être la comparaison par laquelle Catulle suggère la gravité des incestes de Gellius, lequel dans ce texte en cumule trois types : dans la filiation avec sa mère, dans la collatéralité avec sa sœur et dans la parenté par alliance avec la femme de son oncle paternel, au point qu'on pourrait dire que Catulle le présente comme aussi incestueux qu'on peut l'être d'un point de vue romain. La comparaison fait référence à un acte dont l'interprétation ne fait pas de doute, et elle a été éclairée, souvent en latin et en tout cas avec force circonlocutions, vu son extrême obscénité, par les commentateurs classiques, comme Baehrens et Kroll : sur le sens de *uorare*, ils renvoient au *carmen* 80, et pour l'acte lui-même, à Artémidore, qui l'interprète en tant qu'élément d'un rêve<sup>52</sup>. Cette comparaison de Catulle a surpris les commentateurs autant qu'elle les choquait. Baehrens, qui, à la différence de plusieurs de ses successeurs, a eu le courage intellectuel d'affronter le texte, déclarait honnêtement ne pas voir quel lien il pouvait y avoir entre un acte accompli sur soi-même et la violation par une relation sexuelle incestueuse des liens de parenté unissant un individu à autrui. Il ne pouvait en effet saisir le lien profond entre l'inceste, sous ses diverses formes, et cette sorte d'accumulation fautive de l'identité, en tant qu'elle est portée par un fluide corporel, ce court-circuit coupable de soi à soi, que les analyses de F. Héritier nous permettent de lire dans ce texte. On ne peut mieux faire que de citer ici F. Héritier, qui a endossé cette exégèse du texte de Catulle :

c'est évidemment le cumul absolu de l'identique. Ce texte désigne ouvertement le lieu du crime de l'inceste de deuxième type, à savoir la mise en contact de deux identités de substance qui n'auraient jamais dû se toucher : couchant avec sa mère, Gellius est en contact avec la chair de son père ; couchant avec sa mère et avec la

50. D. O. Ross, *Style and Tradition in Catullus*, Cambridge, Harvard University Press, 1969, p. 102-103 ; H. P. Syndikus, *Catull. Eine Interpretation. Dritter Teil. Die Epigramme (69-116)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1987, p. 66-67.

51. S. J. Harrison, « Mythological Incest : Catullus 88 », *CQ*, 46, 1996, p. 581-582.

52. A. Baehrens, *Catulli Veronensis liber*, p. 570 : *semet ipse fellare* ; W. Kroll, *C. Valerius Catullus*, p. 260 ; Artém., *Oneirocriticon*, 1, 80 (p. 80 Herscher) : Εἰ δὲ τις ὑπολάβοι καταφιλεῖν τὸ ἑαυτοῦ αἰδοῖον, εἰ μὲν ἄπαις εἶη, παῖδες ἔσσονται αὐτῷ.

femme de son oncle paternel, il fait se toucher les substances de deux frères (le père et l'oncle) ; couchant avec sa mère et sa sœur (au-delà de l'inceste consanguin de premier type), il fait se rencontrer les substances identiques de la mère et de la fille<sup>53</sup>.

Je conclurai donc pour ma part, malgré B. Vernier, à l'existence dans l'imaginaire romain d'un lien entre prohibition de l'inceste et thème de la transmission de l'identité par les humeurs du corps, attesté, ce qui n'est peut-être pas surprenant, chez un des auteurs littéraires latins les plus sensibles à l'horreur de l'inceste.

Il n'est pas nécessaire, à la fin de cette rapide reprise du dossier exploré par H. D. Rankin, de proposer une conclusion qui consisterait à choisir entre divers types d'approche, l'analyse psychanalytique, la vision propre aux « *gender studies* », la démarche anthropologique. On préférera souligner ce que peuvent apporter à nos études des exégèses relevant de disciplines, parfois concurrentes, en tout cas également éloignées en apparence de notre champ disciplinaire par leur date d'apparition et par leurs objets initiaux ou habituels.

Philippe MOREAU

*Université de Caen Basse-Normandie*

---

53. F. Héritier, « Articulations et substances », p. 33-34.